

FRANCE – Actions contre Monsanto et les OGM pour un nouveau moratoire sur le MON810

Description

Depuis quelques semaines, les militants anti-OGM, Faucheurs volontaires, membres de la Confédération paysanne, de Greenpeace, des Amis de la Terre, etc., ont multiplié les actions pour éviter que du maïs Mon810 transgénique ne se retrouve dans les champs en 2012.

Jean François Roux, Faucheur volontaire
Photo de l'action à Monbequi

Le 6 janvier 2012, 150 personnes, dont de nombreux apiculteurs, paysans et simples

citoyens, se sont retrouvées à Monbéqui, dans le Tarn-et-Garonne, pour une action symbolique. Ils ont réussi à pénétrer dans l'enceinte des bâtiments administratifs de Monsanto, en se faisant passer pour des livreurs, ce qui a permis d'ouvrir les grilles aux autres militants. Venus avec des ruches, des enfumoirs, de quoi pique-niquer, elles cherchaient surtout à manifester leur opposition aux OGM et plus particulièrement leur attachement au moratoire sur le maïs Mon810. Suite à cette action, les ministres de l'Écologie et de l'Agriculture ont rapidement accepté de les recevoir, une semaine plus tard, le 13 janvier. A l'issue de cette rencontre, la ministre a de nouveau précisé qu'un nouveau moratoire serait adopté par la France pour interdire la culture du Mon810.

Jean François Roux, Faucheur volontaire
Photo de l'action à Monbequi : une banderole

Le 20 janvier, à Bron, banlieue sud de Lyon, 200 personnes de Rhône-Alpes, du Vaucluse

et de Haute-Loire, sont venues manifester contre les OGM devant le siège de Monsanto. Étaient présents : la FFAP (Fédération Française de l'Apiculture Professionnelle), l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française), le SAPRA (Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Rhône-Alpes), la Confédération paysanne Rhône-Alpes, des Faucheurs Volontaires d'OGM, et une dizaine de conseillers régionaux rhônalpins venus en soutien. Comme le souligne le site Rebellyon.org, « *Malgré la pluie et le froid les manifestants ont pu se faire entendre surtout devant les médias présents, puisque personne de Monsanto n'était sur place* ».



anti-OGM, proches de la Confédération paysanne, se sont postés à l'entrée. L'action a consisté à récupérer les sacs et entourer d'une banderole « Zone OGM ». Une fois l'opération terminée, les manifestants ont évité que du maïs Mon810 ne soit cultivé au lieu de la zone. Jean Sabench, de la Confédération paysanne, explique que le centre de conditionnement de semences de Monsanto est en train de conditionner du maïs OGM pour le marché. Il avait donné instruction aux semenciers de ne pas le faire, mais le gouvernement allait l'interdire. Yann Fichet, militant anti-OGM, a précisé à la presse que « nos sites sont protégés. [...] Monsanto considère que les conditions

favorables à la commercialisation de Mon810 en France en 2012 et au-delà ne sont pas réunies » [1].

Ainsi, d'après les propos de Monsanto, les semences découvertes étaient simplement destinées à l'exportation. Cependant les Faucheurs volontaires trouvent curieux que sur ces sacs il soit écrit : « ne peut être vendu ». Précisons enfin que Monsanto n'a toujours pas décidé de porter plainte contre les militants, dont les dégradations commises ont été malgré tout constatées par un huissier.

Les manifestants ont quitté l'entrepôt en début d'après-midi après avoir reçu de nouveau la confirmation par la ministre de l'Écologie qu'elle s'engageait à prendre un nouveau moratoire, vers la fin février : « On sait bien qu'on n'est pas d'accord avec la Commission européenne sur le sujet, ce n'est pas nouveau, alors prendre la clause en février nous permet de la rendre active sans attendre la réponse de la Commission au titre de l'urgence parce qu'on est juste avant la période des semailles. Aux agriculteurs qui disent hésiter à acheter du maïs Mon810, nous disons : nous nous opposerons à la culture du Mon810, donc ce n'est pas la peine d'acheter des semences de Mon810 ».

A noter que les militants ont aussi découvert que certaines semences de maïs étaient traitées par un insecticide systémique interdit en France, le Poncho. Ce qui pourrait déclencher une enquête administrative, apprend-on dans un article de La Dépêche [2]. « On s'est engagé à vérifier toute cette filière », a confirmé hier, Jean-Luc Dairien, le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM). En effet, le principe actif du Poncho, la clothianidine, est le même que celui du Gaucho, également interdit.

date créée

26 Jan 2012